



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET : FINANCES**Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2022**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2022.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 3 300 € à l'association ABA Côte d'Or pour l'organisation de séjours vacances en faveur d'enfants autistes, durant l'été 2022.

Par courriel en date du 19 septembre 2022, l'association ABA Côte d'Or a informé la Ville de la non réalisation des séjours vacances et a sollicité le report de la subvention municipale sur l'année 2023 afin d'exécuter le projet lors des vacances de printemps.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé de transformer l'objet de la subvention comme suit : "Subvention pour l'organisation de séjours vacances en faveur d'enfants autistes, durant les vacances de printemps 2023".

2) Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 810 000 € à l'association Orchestre Dijon Bourgogne au titre de l'année 2021 y compris la saison artistique.

Par courriel en date du 6 octobre 2022, l'association précitée sollicite le transfert d'une quote-part de la subvention municipale 2021 estimée à 170 000 € sur l'année 2022. Cela correspond à des activités annulées sur le premier trimestre 2021 en raison de la période COVID qui ont été réalisées au premier semestre de l'année 2022.

Il vous est donc proposé de transformer l'objet de la subvention accordée au titre de l'année 2021 comme suit : "640 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2021 et 170 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2022".

Il est également nécessaire de modifier, par voie d'avenant, la convention relative au financement n° 21-031 du 13 janvier 2021.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association ABA Côte d'Or lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022 comme suit "Subvention pour l'organisation de séjours vacances en faveur d'enfants autistes, durant les vacances de printemps 2023" ;

5 - **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Orchestre Dijon Bourgogne lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 comme suit "640 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2021 et 170 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2022" et

d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 21-031 du 13 janvier 2021 joint au présent rapport ;

6 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 48	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 9
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN